



Commune de
Villaz

Formulaire de demande d'octroi de bourse d'étude et d'apprentissage

La demande de bourse doit être adressée chaque année, par écrit, jusqu'au 31 mars pour l'année scolaire en cours :

- à la Fondation Jordan pour les jeunes habitant le village de Lussy.
- à la Commune de Villaz pour les jeunes habitant les villages de Villaz-St-Pierre et Villarimboud.

La bourse, d'un montant fixe de Frs 400.-, est attribuée un maximum de 10 fois, de la fin de la scolarité obligatoire (>11H) à l'âge de 25 ans révolu.

Coordonnées du jeune :

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA et domicile légal :

Téléphone portable :

E-mail :

Date de naissance :

Formation en cours (à cocher) :

- ☐ Apprentissage
 - ☐ Etude
 - ☐ Autre :
- année de début :

Nom et adresse complète de l'établissement de formation :

.....

.....

.....

.....

Les documents justificatifs à fournir lors de la demande sont :

- apprenti/-e de 1^{ère} année : une copie du contrat d'apprentissage
- apprenti/-e dès la 2^{ème} année : une attestation du maître d'apprentissage
- étudiant/-e : une attestation de l'école
- universitaire : une attestation pour les 2 semestres
- autre formation ou étude suivie au minimum 6 mois : toute attestation jugée utile

Représentant(s) légal (aux) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA et domicile légal :

Téléphone portable :

E-mail :

Coordonnées bancaires complètes pour le versement :

IBAN :

Nom de l'établissement :

Titulaire du compte (à cocher) :

- ☐ Jeune
- ☐ Représentant(s) légal (aux)

Par sa signature, le jeune et le(s) représentant(s) légal (aux) atteste(nt) de l'authenticité des informations ci-dessus, déclare(nt) avoir pris connaissance et accepté le règlement d'application concernant l'octroi de bourses d'étude et d'apprentissage.

Remarques :

.....

Lieu et date :

Signature du jeune :

Signature de(s) représentant(s) légal (aux) :

Date de réception :

Visa du Contrôle des habitants :

Accord du Conseil communal pour l'octroi de la bourse :